

PERSONNEL ET CONFIDENTIEL

le 22 août 1980

NOTE A : M. Trudeau  
DE : André Burelle  
SUJET : Rencontre avec M. Ryan

---

M. Trudeau,

M. Pelletier m'a dit votre étonnement, voire votre perplexité, face aux propos que M. Ryan nous a tenus, à De Bané et à moi, lors de notre rencontre d'il y a quinze jours.

Je ne prétends pas connaître les motivations profondes de Ryan, mais voici un peu comment j'ai compris sa position à la lumière des discussions que j'ai dû synthétiser un peu beaucoup dans mon compte rendu.

D'une part, Ryan s'est déclaré prêt à faire la guerre aux péquistes pour se rapprocher de nous sur trois ou quatre questions fondamentales qui vont au coeur du fédéralisme canadien. Il a mentionné explicitement:

- 1) l'insertion des droits fondamentaux y compris les droits linguistiques dans la constitution,
- 2) la consolidation des pouvoirs fédéraux dans le domaine économique,
- 3) le droit d'intervention ordinaire du fédéral dans le domaine des richesses naturelles par le biais de la

taxation et de la réglementation du commerce inter-provincial et international, et même un pouvoir d'intervention extraordinaire quand le bien commun du pays l'exige, pourvu que le Conseil de la fédération en convienne.

D'autre part, pendant qu'il défendra ces positions nettement fédéralistes, et souvent assez près des nôtres, Ryan trouve indispensable que nous ne lui tirions pas dans les jambes. Et rapatrier unilatéralement la constitution, ce serait, à son avis, lui tirer dans les jambes.

1.- Au moment même où il demanderait aux Québécois de faire confiance à Ottawa comme arbitre impartial et garant suprême du bien commun du pays, nous donnerions, en rapatriant unilatéralement la constitution, un exemple flagrant d'abus de pouvoir. Car, selon Ryan, une constitution appartient à toutes les parties prenantes d'une fédération et la rapatrier sans le consentement des provinces, c'est agir à l'encontre de l'esprit, voire de la lettre du fédéralisme. C'est également innover et créer une inutile rigidité en instaurant, même temporairement, la règle de l'unanimité comme formule d'amendement, ou, au contraire, poser un geste vide et purement symbolique, si on rapatrie sans formule d'amendement.

2.- Plus secrètement, peut-être, cela obligerait Ryan à ravalier, comme allié d'Ottawa, certains éditoriaux qu'il écrivait jadis pour s'opposer au rapatriement unilatéral. Cohérence oblige, surtout quand les péquistes vous surveillent!

Ryan est venu à deux doigts de dire: l'unilatéralisme peut-être mais pas maintenant.

"Si les péquistes sont réélus peut-être seriez-vous obligés d'en venir là. Mais si je suis élu, Trudeau n'aura pas à pécher contre l'esprit du fédéralisme par unilatéralisme. Je donnerai mon consentement au rapatriement avec inscription des droits et formule d'amendement type Victoria."

Bref, l'argument de Ryan peut se résumer comme suit: "Pourquoi faire tort au fédéralisme par un coup de force qui en nie l'esprit, alors que dans quelques semaines, quelques mois tout au plus, M. Trudeau pourrait accomplir en plénitude, et avec l'assentiment du Québec, son rêve d'inscrire les droits fondamentaux dans une constitution rapatriée avec une formule d'amendement."

"Bien sûr, tout cela suppose que moi, Ryan, je serai élu. Sinon il sera toujours temps de pratiquer l'unilatéralisme contre un gouvernement péquiste de mauvaise foi."

Il me semble personnellement qu'advenant un report des élections provinciales jusqu'au printemps prochain, Ryan pourrait se servir de ce dernier argument de la mauvaise foi péquiste pour expliquer, sinon pour approuver un rapatriement unilatéral. Et il pourrait s'arranger pour que la formulation du préambule et des droits lui convienne même s'il n'approuve pas la façon de rapatrier. Mais tel ne semble pas être le sentiment de Ryan. Peut-être, pense-t-il que Morin fait si bien les choses à l'heure actuelle qu'il devient gênant de parler de mauvaise foi...

Quoi qu'il en soit, je pense que Ryan commet une erreur stratégique de taille en n'acculant pas les péquistes au pied du mur et en ne les forçant pas à réécrire leur programme ou à se désister comme négociateur d'un fédéralisme renouvelé.

A la commission parlementaire, il aurait pu dire face aux positions du gouvernement Lévesque: "Non, mais..." Au lieu de cela, il a dit: "Oui, mais..." Résultat: il a donné à Lévesque l'apparence de front commun que celui-ci recherchait. Le "non, mais..." aurait mis l'accent sur le désaccord, voire dénoncé la pensée souverainiste qui peut se cacher sous des termes fédéralistes, tout en permettant à Ryan de prendre ses distances par rapport à Ottawa s'il trouvait cela nécessaire. Au lieu de cela, il a contribué à légitimer les positions et le rôle du gouvernement péquiste à la table de négociation. Ce qu'il vous reproche d'avoir fait!

Décidément, Ryan n'est pas encore devenu un politique, encore moins un politicien! Pourtant il m'a semblé un homme de conviction qui ne nous ferait pas faux bond s'il nous promettait de livrer la marchandise, une fois élu, sur la question du rapatriement, de la formule d'amendement et de l'inscription des droits fondamentaux.

A la commission parlementaire, il a fait valoir le besoin d'une formule d'amendement pour entériner les consensus des provinces avant qu'ils se défassent au gré des élections.

J'ai cru reconnaître là un argument familier. Préparerait-il le terrain devant la commission pour se rapprocher de vos positions? Vous tendait-il une perche à l'occasion de notre rencontre? Je ne saurais le dire avec certitude. J'ai simplement tâcher d'être fidèle à l'essentiel de ses propos et j'espère sincèrement ne pas l'avoir trahi. Peut-être De Bané vous donnerait-il un complément d'information? Deux têtes valent mieux qu'une et connaissant mieux Ryan, il pourra peut-être vous dire le fond de sa pensée.

Quoi qu'il en soit, je réitère mon offre de vous rencontrer pour en discuter plus à fond. On ne résume pas impunément cinq heures de rencontre en quelques pages.

André Burelle